

Octobre 2014

Chers parents,

Chaque année, de nombreux élèves et membres du personnel s'absentent parce qu'ils sont malades. Grâce au lavage des mains et à d'autres mesures de prévention, il est possible de réduire le nombre de personnes qui attrapent le rhume et la grippe.

Des affiches démontrant les procédures pour bien se laver les mains et comment limiter la propagation des microbes en toussant ou éternuant ont été installées dans les salles d'eau et les salles de classe. Des distributeurs de savon ont été installés dans des endroits stratégiques, tels que les entrées d'école et les cafétérias. En plus de ces mesures, les membres du personnel ont été informés de l'importance de ces mesures préventives et encouragent les élèves à s'en servir.

Le meilleur moyen de défense contre la transmission des microbes, est de connaître les mesures d'hygiène convenables et efficaces à l'école et à la maison.

Voici quelques moyens de protéger votre famille :

- **Gardez les enfants malades à la maison. Ne les envoyez pas à l'école.**
- Apprenez à vos enfants à se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes. Donnez le bon exemple en adoptant la même habitude.
- Apprenez à vos enfants à éternuer ou à tousser dans un mouchoir ou à l'intérieur de leur coude. Donnez le bon exemple en adoptant la même habitude.
- Apprenez à vos enfants à se tenir à au moins 90 cm (3 pieds) des personnes malades.
- Les personnes malades devraient rester à la maison et éviter de se présenter à l'école et d'être en contact avec d'autres personnes tant qu'elles ne vont pas mieux.

Mis en pratique, ces gestes simples, mais non moins très importants, contribuent à réduire la présence de la maladie dans nos écoles. Les microbes du rhume, de la grippe et de la « gastro » se transmettent strictement d'une personne à une autre. Si nous faisons tous un effort supplémentaire durant les périodes où les microbes sont davantage présents dans l'école, nous pouvons être assurés d'avoir contribué significativement à en réduire les effets négatifs.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre CLSC ou votre fournisseur de soins de santé.

Vous obtiendrez des renseignements additionnels sur le site Web du gouvernement, concernant le plan d'intervention pour les particuliers et les familles, à l'adresse

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/influenza/index.php?accueil